



Saint-Cloud le 3 juin 2008

Rentrée scolaire 2008

Ouverture de la permanence téléphonique de la Fédération APAJH dès le mois de juin

Le service Handicap Assistance de la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, propose une permanence téléphonique spéciale "rentrée scolaire". Ce service, destiné à informer les usagers sur leurs droits et les orienter dans leurs démarches, ouvre cette année sa permanence dès le mois de juin. Suite au constat de l'année précédente, il s'avère que les difficultés rencontrées surviennent dès la fin des cours et lors des inscriptions.

Handicap Assistance
Permanence rentrée scolaire
Tél. : 01 55 39 56 01
Tous les jours de 9h30 à 16h

Chaque année depuis cinq ans, Handicap Assistance propose une permanence téléphonique et recense les difficultés de scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. Outre le rôle de conseil et d'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'Education nationale, la Fédération APAJH souhaite recueillir de nombreux témoignages et en particulier savoir si cette année :

- Le projet personnalisé de scolarisation a bien été mis en place pour chaque élève en situation de handicap en concertation avec sa famille ;
- Les moyens en termes d'accompagnement humain et d'aides techniques sont bien en adéquation avec les besoins de l'élève concerné ;
- Des difficultés spécifiques sont rencontrées par les étudiants en situation de handicap notamment en matière d'attribution de bourses d'étude, de coût de scolarité...

Essentiellement sollicité pour des questions relatives à la scolarisation en maternelle, primaire, collège et lycée, la permanence téléphonique du service handicap assistance souhaite étendre son domaine d'intervention à l'université.

A propos de la Fédération APAJH. Créée en 1962, la Fédération APAJH compte aujourd'hui 25 000 adhérents. Elle accueille ou accompagne 25 000 personnes en situation de handicap dans près de 600 établissements ou services. Elle œuvre pour promouvoir la dignité et la citoyenneté de toute personne en situation de handicap, et assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...).